

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### **Le Canton renforce la prévention et les moyens de lutte contre les incendies de forêt**

**Alors que les épisodes de sécheresse se multiplient et rendent les forêts vaudoises plus vulnérables aux risques d'incendie, le Conseil d'Etat souhaite renforcer la prévention ainsi que le dispositif d'intervention. Ainsi, il propose au Grand Conseil une base légale solide pour lutter contre les feux de forêt, et une nouvelle enveloppe de 4,2 millions de francs pour acquérir le matériel d'intervention et équiper les pompiers vaudois.**

La multiplication des épisodes de sécheresse au cours des dernières années a mis en évidence la vulnérabilité des forêts vaudoises face aux risques d'incendie. Et les différents événements qui se sont produits, à l'image de l'incendie de mars 2022 dans le secteur de Cergnat sur la commune d'Ormont-Dessous, ont montré la complexité des interventions. Afin de se doter des moyens organisationnels et opérationnels pour prévenir et lutter contre les incendies de forêt, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) soumet au Grand Conseil un projet de révision de la loi forestière cantonale (LVLFo) et de la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS).

#### **Soutien aux communes**

Cette révision légale a pour objectif d'intégrer formellement la lutte contre les incendies de forêt dans l'appareil législatif cantonal, conformément aux exigences fédérales. Elle donne ainsi au Canton la mission d'élaborer un concept cantonal de lutte contre les incendies de forêt. Le nouvel appareil législatif confie à l'Etablissement cantonal d'assurances (ECA) les missions de lutte contre les incendies et permet au Canton de participer sous forme de subventions, aux coûts liés à la prévention ainsi qu'aux frais d'intervention et de remise en état actuellement supportés par les propriétaires privés et les collectivités publiques.

#### **Matériel et équipement adaptés au contexte forestier**

En complément des modifications légales, un crédit d'investissement de 4,2 millions de francs est soumis au Grand Conseil. Ce montant couvre la formation et l'instruction des sapeurs-pompiers, la mise à disposition d'équipements individuels adaptés aux interventions en forêt ainsi que l'acquisition de matériel spécifique à la lutte contre les

incendies en milieu forestier qui ne fait pas partie de l'équipement standard des sapeurs-pompiers. De son côté, l'ECA investit également dans des véhicules et du matériel divers ainsi que dans des moyens de pompage afin d'assurer la protection du bâti.

### Résilience des forêts vaudoises et gestion intégrée des risques

L'ensemble du dispositif permettra au Canton d'appliquer pleinement le principe de gestion intégrée des risques dans le domaine des feux de forêt en s'appuyant sur les volets d'analyse des risques, de prévention, de préparation à l'intervention, d'engagement et de remise en état. Le DJES entend ainsi contribuer à une meilleure résilience des forêts cantonales et une préservation durable des services qu'elles rendent, à l'image, entre autres, de la protection contre les dangers naturels, de la filtration de l'eau, de la mise à disposition d'un matériau de construction bas carbone et d'abri pour la biodiversité.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 16 avril 2024

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DJES, Sébastien Lévy, responsable du domaine dangers naturels, Direction générale de l'environnement, [info.incendies-foret\(at\)vd.ch](mailto:info.incendies-foret(at)vd.ch)

Laurent Fankhauser, directeur de la division défense incendie et secours, ECA Vaud

### **LIENS**

[Exposé des motifs et projet de décret: crédit-cadre pour la lutte contre les incendies de forêt, projets de lois modifiant la loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours et la loi forestière](#)